

Séance du conseil municipal 31 mars 2017

Présents : Jean -Paul Rouquier, Loic Mathe, Jacques Mercadal, Sylvie Carbonne, Frédéric L'Hermite, Agnès Huijser, Paul Faux

La séance est ouverte à 20 heures.

Agnès Huijser est désignée secrétaire de séance.

Vote des comptes de Gestion et administratif et affectation de résultat

La séance se déroule en présence de Sylviane Rabotin, secrétaire de mairie. Il est donné lecture des comptes. Pour le compte administratif, le maire quitte la salle.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

Le maire remercie la secrétaire de mairie, Mme Rabotin pour la qualité de son travail et ses précieux conseils dans l'élaboration du futur budget.

Il souligne que les finances communales sont saines, que Génat est peu endettée ce qui, ajouté à une maîtrise des dépenses, permet d'envisager le prochain exercice dans de bonnes conditions.

Cependant, il fait part de ses craintes liées aux incertitudes électorales et à la baisse inéluctable des dotations d'Etat et des diverses subventions.

Taux des taxes

Le maire rappelle que les taux des taxes sont fixés à partir de bases locatives (valeur estimée des biens). A Génat, ces bases sont de faible niveau. Cela entraîne, à taux égal des impôts locaux assez bas.

Le maire propose de ne pas toucher (comme cela a été le cas les années précédentes) à la taxe foncière et à la taxe sur le foncier non bâti.

Il propose de faire passer la taxe d'habitation à 9% (+0,50%) ce qui apporterait une rentrée supplémentaire de 225 euros pour l'ensemble de la commune.

Vote : quatre voix pour, trois voix contre.

Subventions

Le conseil examine les demandes de subvention. A noter que le comité des fêtes, qui avait bénéficié d'une rallonge de 250€ l'an dernier, demande 2500€, comme il y a deux ans.

Vote à l'unanimité

Plan local d'urbanisme intercommunautaire

Génat est actuellement sous le régime du RNU (règlement national d'urbanisme). Il est demandé au conseil de se prononcer pour ou contre un PLUI. L'adoption d'un PLUI fixe les contraintes en matière d'urbanisme sur le plan communautaire et non plus de l'Etat.

Vote : Six contre, un pour

Point sur les travaux :

Toit de la mairie

La subvention demandée à l'Etat (D.E.T.R.) (25%) a été obtenue. Il restera environ 15000€ à la charge de la commune.

L'entreprise Goncalvès, qui a été retenue, débutera les travaux en juin.

Plancher de la sacristie

Le plancher de la sacristie passe à travers. Il est quasiment posé à même le sol ce qui explique les remontées d'humidité. M. Allard, artisan local, préconise une chape et une réfection totale du plancher. Son devis s'élève à 3 270€ et a été retenu. Les travaux s'effectueront en avril.

Voirie

En attente de tous les devis demandés, la décision est reportée à une date ultérieure.

Gîte d'étape

Le projet de gîte d'étape à la Maison des Pauvres pourrait s'inscrire dans le cadre des contrats de ruralité, fortement subventionnés. Le maire annonce que le Parc naturel régional pourrait s'y associer comme le lui a confirmé Luce Rameil, directrice adjointe.

Pour avancer, il est nécessaire désormais de développer un argumentaire précis et d'obtenir un devis estimatif, demandé à l'entreprise La Garonnaise (qui a réalisé la réfection de la façade de l'église)

Panneaux de signalisation

Confié à Sylvie Carbonne, l'achat de panneaux manquants ou à remplacer est en cours. Montant estimé : 800€.

Terrasse du gîte

Projet non urgent, il est demandé un devis à M. Jérémy Allard.

Sentiers

Deux chantiers sont au programme : l'ouverture du sentier jusqu'au col de Lastris à partir de la Jasse de Ribouls, le traçage et balisage d'un chemin.

Frédéric L'Hermite a prévu deux journées de travaux avec la participation des Génatois (et des autres randonneurs) qui le souhaitent.

Il rend compte de la réunion à laquelle il a assisté à la communauté de communes et explique clairement les trois niveaux de classement des sentiers : Schéma départemental en cours de validation, schéma local géré par la communauté de commune et le schéma communal qui relève des communes.

Les deux premiers sont labélisés selon la chartre de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) ; le troisième est balisé librement (mais différemment).

Elections

Il est demandé aux conseillers et aux Génatois qui le souhaitent de participer à la tenue du bureau de vote pour le 1er tour de l'élection présidentielle.

Questions diverses

Office du tourisme

Le maire annonce la fusion de l'OT du Pays de Tarascon avec celui de la Haute -Ariège (Ax, Vicdessos, Quérigut).

Tout est en train de se mettre en place et le nom n'est pas encore choisi. Les emplois ont été préservés.

SMECTOM

Paul Faux rend compte de la longue réunion du SMECTOM. En raison de la refonte des intercommunalités, un nouveau conseil d'administration a été élu. A noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera obligatoirement augmentée.

A voir si la benne installée chaque année sur la place sera payante ou pas.

Piste forestière

Pour la troisième fois, le cadenas de la piste forestière a été cassé. Le maire dénonce ce comportement scandaleux. La réfection de la piste, initiée par la municipalité Carbonne et conclue, il y a peu, après un long travail, a coûté 100 000€. Il est inadmissible que certains prennent le droit d'y circuler sans autorisation et l'abîment.

Signalement a été fait à l'ONF et à la gendarmerie de Tarascon.

Site Internet

Frédéric L'Hermitte annonce que le site est enfin terminé et sera en ligne dans les quinze jours à venir.

L'adresse : mairie-genat.com

Concert

Le samedi 27 mai, en l'église de Génat, Anne Vanhems (violon) et Pierre Maréchal (piano) donneront un concert de musique classique. Entrée gratuite.

Promenade dans Génat

Le samedi 6 mai, Laure Chevillard, chargée de mission du PNR viendra animer une promenade dans le village pour évoquer l'implantation du village, son évolution, ses activités et le changement de paysages au fil des siècles. Animation gratuite co-organisée par la mairie de Génat et le PNR.

Fête

La fête aura lieu les 23 et 24 juillet.

Ecobuage

Le maire rappelle le danger d'écobuer (il y a des règles précises à respecter) et aussi de faire brûler des végétaux. Trop d'incendies ont ravagé les communes ariégeoises ces dernières années.

La séance est levée à 21h45.